

Leçon 2

Les droits et responsabilités



QUESTIONS D'ORIENTATION

- ➊ Quels sont mes droits en tant que Canadien ?
- ➋ Quelles responsabilités vont avec mes droits ?

APERÇU

Pour être de bons citoyens, les Canadiens doivent comprendre leurs droits et responsabilités.

Dans cette leçon, les élèves explorent leurs droits à l'école, en tant qu'élément de départ d'une discussion sur les droits et libertés dans une démocratie. Les élèves examinent les sept sections de la *Charte canadienne des droits et libertés* et réfléchissent sur les responsabilités qui accompagnent leurs droits. Dans l'activité de *Conclusion*, les élèves développent une affiche, un dépliant ou une vidéo pour encourager les gens à voter aux élections provinciales d'octobre.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, les élèves pourront :

- décrire leurs droits et responsabilités à l'école, et en quoi ils sont importants;
- donner des exemples de l'influence qu'exerce la Charte sur leur vie;
- établir des liens entre les droits et responsabilités;
- faire preuve de compétences efficaces en communication leur permettant de partager des informations et des messages sur le vote, à l'aide de mots et de graphiques.

Conseils pour le personnel enseignant

- Veuillez utiliser les activités de la façon qui correspond le mieux aux besoins de votre classe.
- Matériel nécessaire : feuilles de papier pour chaque élève ou l'accès à Google Jamboard, fichier de diapositives 2, l'accès en ligne ou une copie de la fiche 2.1, 2.2 et 2.3.
- Des gabarits numériques sont offerts pour toutes les fiches d'activité et l'ensemble des vidéos et des diapositives sont disponibles sur le site internet du projet.

Introduction

1. Passez en revue l'idée d'un «droit» et donnez quelques exemples. Les droits sont des choses que nous sommes moralement ou légalement autorisé à faire ou avoir. Par exemple, vous avez le droit d'apprendre et de recevoir une éducation.
2. À l'aide d'un remue-méninges, demandez aux élèves de réfléchir aux droits qu'ils ont à l'école. Cela peut aussi être complété avec des notes autocollantes ou d'un outil en ligne, tel que Google Jamboard.
 - a) Demandez aux élèves d'écrire 2-3 idées
 - b) Révisez en classe et regroupez les idées similaires.
 - c) Co-créez une liste de droits à l'école.
3. Expliquez aux élèves la relation entre les **droits** et les **responsabilités**. Une responsabilité est un devoir, une obligation, ou une action que l'on attend de nous. Ensuite, passez en revue le code de conduite de votre école. Demandez aux élèves de faire le lien entre les responsabilités et la liste de droits qu'ils ont créée au tableau. Au besoin, ajoutez des droits au tableau afin de les associer aux responsabilités énumérées.
4. Discutez avec l'ensemble de la classe. Questions d'orientation :
 - Quelles sont les différences et les similarités entre les droits et les responsabilités ?
 - Pourquoi devriez-vous connaître vos droits et responsabilités ?
 - Comment le respect contribue-t-il à former une collectivité accueillante et solidaire ?

Les bases

1. Distribuez la fiche 2.1 (Vrai ou faux) afin d'évaluer les connaissances des élèves sur nos droits au Canada.
2. Regardez la vidéo «Droit de vote» en classe. Cette vidéo examine la *Charte canadienne des droits et libertés* et résume l'histoire du droit de vote au Canada.

Clarifications sur la vidéo :

- Bien que les femmes au Canada aient obtenu le droit de vote en 1918, il y avait encore de nombreuses exclusions en raison de la race, de l'origine ethnique et de la religion. Le suffrage universel pour toutes les femmes n'a été atteint que dans les années 60.

- Le taux de participation a été légèrement plus élevé lors des deux dernières élections fédérales (66% et 67% respectivement).
3. En classe, passez en revue les sept catégories de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Vous pouvez utiliser soit la fiche 2.2 ou les diapositives 2. Pendant la révision, demandez aux élèves d'établir des liens avec leur propre vie ou donner des exemples concrets.
 4. En paires ou en petits groupes, les élèves devront réfléchir aux responsabilités qui accompagnent chaque droit au moyen de la fiche 2.3. Ensuite, faites le point en classe.
 5. Lancez une dernière discussion sur les droits et les responsabilités, ou demandez aux élèves d'écrire leurs réflexions sur l'une ou plusieurs des questions suivantes :
 - Quels droits et responsabilités au Canada sont les plus importants selon vous et pourquoi ?
 - Que signifie être un citoyen responsable ?
 - Que signifie ne pas être un citoyen responsable ?

Conclusion

1. Expliquez le concept de taux de participation (le pourcentage d'électeurs admissibles qui votent lors d'une élection) et revoyez les statistiques de l'élection Élection provinciale de 2016. Dans l'ensemble, 53,5% des électeurs admissibles de la Saskatchewan ont voté aux élections provinciales de 2016. Les taux de participation électorale différaient dans les circonscriptions de la province - de 33,4% à Athabasca à 68,1% à Wood River.
 - Êtes-vous surpris par le nombre de personnes qui n'ont pas voté ?
 - Est-ce que les membres de la collectivité agissent comme des citoyens socialement responsables ?
2. Demandez aux élèves de créer une affiche, un dépliant ou une vidéo pour rappeler aux adultes leur droit et leur responsabilité de voter aux élections provinciales. Il pourrait être conçu pour un parent, un tuteur ou un nouveau voteur. Une photo des meilleures affiches soumises par les élèves pourrait être partagée sur les médias sociaux pour encourager la participation des électeurs.
3. Avec toute la classe, établissez une liste de critères. Vous trouverez ci-dessous des exemples de critères pour des affiches ou des brochures :
 - Les titres doivent être pertinents et appropriés;
 - Utilisez des symboles ou illustrations permettant d'expliquer le message;
 - Trouvez un titre accrocheur ou une illustration qui attirera l'attention de votre public cible.

IDÉES D'ÉVALUATION

Introduction	<p>Les élèves peuvent-ils faire la différence entre les droits et les responsabilités ?</p> <p>Les élèves sont-ils capables d'articuler l'importance d'être un membre respectueux et socialement responsable de leur communauté ?</p>
Les bases	<p>Les élèves peuvent-ils donner des exemples concrets de nos droits et libertés ou appliquer ces concepts à leur propre vie ?</p> <p>Les élèves peuvent-ils expliquer les responsabilités qui accompagnent nos droits ?</p>
Conclusion	<p>Les produits de communication présentent-ils des détails importants sur le droit et la responsabilité de voter ?</p> <p>Les graphiques et les illustrations soutiennent-ils le message de leur produit de communication ?</p>

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Plans pédagogiques individuels	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aidez les élèves à comprendre les droits grâce à des exemples concrets. <p>Enrichissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettez aux élèves de faire des recherches sur le document original de la Charte afin de se familiariser avec la langue avancée. • Les élèves pourraient préparer des études de cas qui démontrent une violation des droits et libertés au Canada. Les camarades de classe peuvent ensuite décider si la question est résolue par l'utilisation de la Charte.
Apprenants de langue française	<ul style="list-style-type: none"> • Fournissez les définitions des termes clés. • Aidez les élèves à comprendre les droits avec des exemples du monde réel.
Pédagogie adaptée à la culture	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves viendront de milieux variés et auront des opinions différentes sur les droits collectifs par rapport aux droits individuels. Tous les élèves ne seront pas d'accord avec les droits énoncés dans la Charte. Nous encourageons la création d'un lieu sûr pour des discussions respectueuses. • Demandez aux élèves d'interpréter la Charte et ce qu'elle signifie pour les différents groupes de la société (par exemple, les femmes, les groupes minoritaires). Encouragez la réflexion sur la façon dont la Charte soutient la diversité et l'égalité. • Examinez la question des droits et des responsabilités dans divers groupes sociaux, incluant les Premières Nations, Métis, Huttérites et d'autres groupes culturels. • Rappelez aux élèves que les nouveaux immigrants, les adultes qui ont de la difficulté à lire, les personnes qui apprennent l'anglais, les itinérants, les réfugiés qui viennent d'arriver au pays et d'autres groupes peuvent avoir de la difficulté à comprendre le système électoral ou à y accéder. Mettez l'accent sur des idées qui visent à améliorer cet accès et sur les avantages que la société tire de ces voix multiples, au lieu de vous concentrer uniquement sur les difficultés de ces groupes.
Accessibilité et espace d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie d'enseignement pour l'activité <i>Introduction</i> peut être remplacée par une discussion en classe sur les droits et les responsabilités ou par une activité de collaboration en ligne si vous devez respecter des consignes de distanciation sociale ou limiter la manipulation d'objets communs. • Offrir des accommodements en matière de mobilité pour toute activité qui requiert des déplacements. • L'œuvre d'art/média de l'activité <i>Conclusion</i> peut être créé et partagé en format entièrement numérique. Si les élèves produisent une œuvre matérielle, assurez-vous qu'ils ont chacun suffisamment de matériel pour éviter d'avoir à les partager.

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Un **droit** est quelque chose de légal ou quelque chose que nous sommes moralement ou légalement autorisés à faire ou à avoir. Les droits sont souvent revendiqués (devant les tribunaux ou par le biais de manifestations) et moins souvent simplement accordés. Tous les droits s'accompagnent de responsabilités.

Une **responsabilité** est un devoir ou une obligation. C'est quelque chose que vous devez faire pour respecter et maintenir certains droits.

Tous les citoyens vivant dans une démocratie ont des droits civils et politiques, qui sont généralement articulés dans un document juridique faisant partie d'une constitution, comme une **déclaration des droits**. Ce document limite les pouvoirs du gouvernement, explique les libertés qui sont garanties à tous et protège les gens d'un gouvernement qui pourrait abuser de ses pouvoirs.

Au Canada, nos droits sont protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Charte du Canada est enviée partout dans le monde et représente le document

constitutionnel le plus imité par d'autres nations. Elle compte sept catégories distinctes :

- **Les libertés fondamentales** qui comprennent la liberté de conscience et de religion; la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de presse et des autres moyens de communication; la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.
- **Les droits démocratiques** qui comprennent le droit de tout citoyen canadien âgé de 18 ans ou plus de voter lors d'une élection, d'être candidat en vue d'une élection, et l'obligation pour les gouvernements de tenir des élections au moins tous les cinq ans, et pour les élus de se réunir au moins une fois par année.
- **La liberté de circulation et d'établissement** permet à tout citoyen canadien de vivre et de travailler dans n'importe quelle province ou n'importe quel territoire au Canada. Les Canadiens ont également le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir.
- **Les garanties juridiques** établissent qu'en cas d'arrestation, chacun a le droit de voir un avocat, d'être informé de ce droit et d'être jugé dans un délai raisonnable. Les Canadiens ont également le droit d'être présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.
- **Les droits à l'égalité** comprennent le droit pour tout Canadien de ne pas faire l'objet de discrimination en raison de sa race, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur de peau, de sa religion, de son sexe, de son âge ou de ses déficiences mentales ou physiques.
- **Les droits sur les langues officielles** comprennent le droit pour tous les Canadiens de recourir à l'anglais ou au français pour communiquer avec le gouvernement fédéral.
- **Les droits à l'instruction dans la langue de la minorité** comprennent le droit pour les membres des minorités francophones et anglophones de chaque province ou territoire d'être éduqués dans leur langue maternelle sous certaines conditions.

DROITS DE VOTE AU CANADA

Le droit de vote au Canada n'a pas toujours été universel. Il a été ignoré à de nombreux groupes à travers l'histoire en raison du sexe, de la race, de l'origine, de la religion et même de l'occupation. Il a fallu des décennies pour des individus et des groupes pour obtenir l'équité avant que l'égalité ne soit atteinte.

Au début de l'histoire du Canada, les particuliers devaient posséder une propriété ou payer un certain montant d'impôts ou de loyer annuels pour pouvoir voter. Seulement un petit nombre de personnes qualifiées, principalement des hommes riches et protestants.

À partir des années 1870, les femmes ont fait campagne avec des pétitions, des discours et des manifestations publiques pour obtenir le droit de vote. Il a fallu près de 50 ans pour que le changement se produise. Le Manitoba a été la première province à accorder le droit de vote aux femmes en 1916, suivi de près par la Saskatchewan et la plupart des autres provinces. En 1918, les femmes au Canada pouvaient voter au niveau fédéral et ont obtenu le droit de se présenter aux élections fédérales en 1919.

Même si les Canadiennes ont obtenu le suffrage, il n'était pas applicable à toutes. Les femmes et les hommes de plusieurs minorités ethniques et raciales, comme les Canadiens d'origine chinoise et

japonaise et les peuples autochtones étaient encore privés de leurs droits pendant plusieurs décennies.

Les hommes des Premières Nations ne pouvaient voter que s'ils renonçaient à leurs droits issus de traités et à leur statut d'Indien inscrit. Les Premières nations n'ont eu le droit de vote aux élections fédérales canadiennes qu'en 1960.

Le **suffrage universel** est l'extension du droit de vote à tous les citoyens majeurs, y compris la suppression de l'exigence de propriété et les restrictions contre les femmes, les peuples des Premières nations et inuits et les minorités ethniques et religieuses.